



FIN D'UNE LOCATION – PRÉAVIS DE 18 MOIS

CHANGEMENT D'USAGE D'UN SITE DE MAISON MOBILE

Renseignements sur la personne recevant l'avis (locataire)

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Adresse

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Téléphone	Courriel	

Adresse de l'unité locative (si différente de l'adresse postale ci-dessus)

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal

Renseignements sur la personne donnant l'avis (locateur ou son mandataire)

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Adresse

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Téléphone	Courriel	

Date de fin de la location (Le locataire doit avoir libéré les lieux au plus tard à 13 h ce jour-là.)

AAAA - MM - JJ

Motif de fin de la location

Le locateur a l'intention de convertir la totalité ou une partie importante d'un parc de maisons mobiles à un usage autre que d'habitation ou à un usage d'habitation autre qu'un parc de maisons mobiles.

AAAA - MM - JJ

Signature du locateur (ou de son mandataire)

Date

- Cet avis peut être utilisé pour mettre fin à la **location périodique** d'un site de maison mobile si le **locateur** a l'intention de convertir la totalité ou une partie importante d'un parc de maisons mobiles à un usage autre que d'habitation ou à un usage d'habitation autre qu'un parc de maisons mobiles. **Le locateur doit avoir tous les permis et toutes les approbations nécessaires relativement à la conversion.**
- Le locateur doit verser au locataire l'équivalent de 24 fois le loyer mensuel au plus tard à la date de fin de la location.
- La location **ne peut pas** prendre fin en décembre, en janvier ni en février.

- Le locataire doit recevoir cet avis **au plus tard le jour précédent celui où le loyer est exigible et au moins 18 mois avant la fin de la location**. Par exemple, si le locateur veut mettre fin à la location le 31 octobre 2027 et que le loyer est exigible le premier du mois, le locataire doit recevoir l'avis au plus tard le 30 avril 2026.
- Le **locateur** doit signifier le présent avis au **locataire** en le lui remettant en main propre, en l'envoyant par courrier recommandé ou en le déposant à l'adresse du locataire **et** en l'envoyant par la poste à son adresse de signification. Le locateur peut signifier l'avis par courriel s'il a le consentement écrit du locataire.
- L'avis est considéré comme ayant été reçu 5 jours après sa mise à la poste. Si l'avis est envoyé par courrier recommandé, le locateur doit conserver une copie des reçus indiquant la date d'envoi et la date de réception.
- Veuillez conserver une copie du présent avis et consigner la date et le mode d'envoi ainsi que la date et le mode de réception.
- **Pour contester le présent avis**, le locataire doit présenter une demande de règlement des différends au Bureau de la location résidentielle **dans les 14 jours suivant sa réception**.
- Si le locataire qui reçoit le présent avis ne le conteste pas dans les 14 jours suivant sa réception, il sera réputé l'avoir accepté, et la location prendra fin à la date indiquée sur cet avis, à moins d'entente écrite contraire entre le locateur et le locataire.
- Si l'avis contient une erreur ou que la date de fin de la location est erronée, l'avis ne devient pas non valide pour autant. Si la date de fin de la location ne respecte pas la *Loi sur la location résidentielle*, la date de prise d'effet de l'avis est la première date respectant la *Loi*.
- Pour en savoir plus, consultez le yukon.ca/fr.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués conformément aux alinéas 15a) et 15c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur la location résidentielle*. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements. Pour en savoir plus sur la collecte des renseignements personnels, communiquez avec le Bureau de la location résidentielle par courriel à rto@yukon.ca; par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; ou par téléphone au 867-667-5944.